

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ **SÉANCE DU 10 AVRIL 2025**

Convoqué les 28 mars et 03 avril 2025, le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le jeudi 10 avril 2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur le Président invite **Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général d'Alès Agglomération**, à procéder à l'appel :

ÉTAIENT PRÉSENTS (76) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Jean-Charles BENEZET, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Jennifer WILLENS, Ghislain CHASSARY, Michel RUAS, Christian TEISSIER, Aurélie GENOLHER, Christophe BOUGAREL, Jean-Michel PERRET, Geneviève BLANC, Serge BORD, Georges BRIOUDES, Thierry BAZALGETTE, Frédéric ITIER, Alain GIOVINAZZO, Sylvain ANDRE, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Michel VIGNE, Denis KURCHARCZAK, Joseph BARBA, Guy CHERON, Michel MERCIER, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Thierry JACOT, Pascal MILESI, Marc JEKAL, Jean-Claude D'ANTONA, Jacques PEPIN, Lionel ANDRE, Cyril OZIL, Johanna HUGUET, Catherine PINAIRE, Henri CROS, Christian DEVISME suppléant de Jean-Michel BUREL, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Patrick LARMAGNAT, Thierry JONQUET, Monique CRESPON-LHERISSON, Georges DAUTUN, Georges RIBOT, Ginette LAFONT, Jean-Noël PUDDU, Roseline BOUSSAC, Lionel SUGIER, Alain BENSAKOUN, Jean-Claude ROUILLON, Béatrice LADRANGE, Michèle VEYRET, Evelyne RICHARD, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALADEJO, Marc BENOIT, Paul PLANQUE, Christian CHAMBON, Elisabeth NAAMAR, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Jean-Régis MASSON, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Karine MONTENEZ, Céline FONTBONNE, Méryl DEBIERRE

POUVOIRS (26) : Nicolas PERCHOC pouvoir à Aimé CAVAILLE, Éric TORREILLES pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Jean-Luc GIBELIN pouvoir à Lysiane GUY, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Michel RUAS, Julie LOPEZ-DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Marielle VIGNE pouvoir à Aurélie GENOLHER, Rémy BOUET pouvoir à Christophe BOUGAREL, Fabien FIARD pouvoir à Max ROUSTAN, Hélène BON pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Johanna HUGUET, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Marc SASSO pouvoir à Guy CHERON, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE, Joseph PEREZ pouvoir à Patrick MALAVIEILLE, Marie-Christine PEYRIC pouvoir à Michèle VEYRET, Bruno MAZUC pouvoir à Martine MAGNE, Antonia CARILLO pouvoir à Ysabelle CASTOR, Soraya HAQUES pouvoir à Jean-Régis MASSON, Catherine LARGUIER pouvoir à Alain BENSAKOUN, Laurent RICOME pouvoir à Christophe RIVENQ, Corinne RAVAUD pouvoir à Patrick JULLIAN, Nordine SEKARNA pouvoir à Jennifer WILLENS, Christelle LOZANO pouvoir à Ghislain CHASSARY, Angélique PEIRETTI-GARNIER pouvoir à Serge BORD, Guilhem LEMARIE pouvoir à Geneviève BLANC, Lucas CELESTE pouvoir à Philippe RIBOT

ABSENTS EXCUSÉS (09) : Patrick DELEUZE, Jean-Jacques VIDAL, Didier SALLES, Jack VERRIEZ, Andrée ROUX, Guy MANIFACIER, Adrien CHAPON, Sébastien MAGNY, Arnaud BORD

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Madame Meryl DEBIERRE, conseillère communautaire représentant la commune d'Alès, est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaite que le territoire se félicite de l'ouverture il y a quelques jours, du nouveau pont des châtaigniers entre Génolhac et Chamborigaud, grâce au Département. Il permet de désenclaver une grande partie du territoire. Il souhaite mettre l'accent sur le temps très court, un peu plus d'un an, pour démonter et reconstruire un pont, cela laisse beaucoup d'espoir pour l'avenir. Quand on veut on peut. Ils ne savaient pas que c'était impossible alors ils l'ont fait.

S'il avait fallu passer l'été dans ces conditions, avec les nombreuses fermetures du pont provisoire liées aux pluies, cela aurait fortement handicapé le territoire, notamment en termes de sécurité et de santé publique. Il voulait s'associer à ce grand moment vécu la semaine dernière et féliciter le département pour sa réactivité et les services de l'État pour leur diligence.

I - ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 19 février 2025

Le Procès-Verbal de la séance du 19 février 2025 a été approuvé à l'unanimité, sans remarque.

URGENCE DEMANDÉE

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

1. Élection d'un membre du Bureau de Communauté

Suite à la démission de Madame Andrée Roux de son mandat de maire et l'élection de Madame Jacqueline JANIEC comme maire de la commune de Saint Jean de Serres qui n'a pas souhaité siéger au Conseil Communautaire. Madame Andrée Roux est nommée membre du Conseil de communauté.

Monsieur le Président propose d'élire Madame Andrée ROUX comme nouveau membre du Bureau de Communauté pour représenter la commune de Saint Jean de Serres.

Madame Andrée ROUX est élue membre du Bureau de Communauté par 102 voix au premier tour.

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Cèze

La loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 définit par unité hydrographique la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) fixant des orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau en prenant en compte l'ensemble de ses usages. Cette gestion doit assurer à la fois la protection des écosystèmes aquatiques, la prévention de toute pollution et le développement de la ressource en eau, patrimoine commun de la nation.

Dans le respect du code de l'environnement et des articles L212-3, R212-26 à R212-48, la création d'un SAGE nécessite la constitution d'une commission Locale de l'Eau qui doit assurer l'organisation et l'avancée de la démarche dans une concertation collective avec l'ensemble des représentants désigné par le Préfet.

À ce titre et dans le respect du courrier transmis par le Préfet du Gard le 11 mars 2025, **Monsieur le Président** propose de désigner Monsieur Roch Varin d'Ainville à la CLE de la Cèze.

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA RESSOURCES

II - FINANCES

Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (APCP)

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), définie aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, est organisée dans le Règlement budgétaire et financier de la Communauté Alès Agglomération, adopté lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2023. Elle permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'investissements pluriannuels, se rapportant à une immobilisation, à un ensemble d'immobilisations déterminées ou à des subventions versées à des tiers.

Les crédits de paiement (CP) déterminent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

3. Ouverture d'une APCP - Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) ex Mayre

Monsieur le Président propose de créer pour l'opération pluriannuelle libellée « Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) ex-Mayre » une autorisation de programme portant le numéro 2025-RE00001, d'un montant total de 378 369 € HT.

La répartition des CP est la suivante :

BUDGET ANNEXE REAAL

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027
20251 Opération d'équipement « SDAEP ex-Mayre »	378 369.00 €	100 000.00 €	185 000.00 €	93 369.00 €
Totaux	378 369.00 €	100 000.00 €	185 000.00 €	93 369.00 €

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

4. Ouverture d'une APCP - Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) ex Luech - Le Martinet

Monsieur le Président propose de créer pour l'opération pluriannuelle libellée « Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) ex-Luech et Martinet » une autorisation de programme portant le numéro 2025-RE00002, d'un montant total de 583 000 € HT.

La répartition des CP est la suivante :

BUDGET ANNEXE REAAL

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027	CP 4 Année 2028
20252 Opération d'équipement « SDAEP ex-Luech et Martinet »	583 000.00 €	100 000.00 €	250 000.00 €	150 000.00 €	83 000.00 €
Totaux	583 000.00 €	100 000.00 €	250 000.00 €	150 000.00 €	83 000.00 €

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

5. Ouverture d'une APCP - Station d'Épuration des eaux usées (STEP) La Grand' Combe

Monsieur le Président propose de créer pour l'opération pluriannuelle libellée « Station d'épuration (STEP) La Grand Combe » une autorisation de programme portant le numéro 2025-AS00001, d'un montant total de 17 517 500 € HT.

La répartition des CP est la suivante :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027	CP 4 Année 2028
20253 Opération d'équipement « STEP La Grand Combe »	17 517 500.00 €	400 000.00 €	11 583 589.00 €	5 503 911.00 €	30 000.00 €
Totaux	17 517 500.00 €	400 000.00 €	11 583 589.00 €	5 503 911.00 €	30 000.00 €

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

6. Ouverture d'une APCP - Gestion patrimoine sécurité

Monsieur le Président propose de créer pour l'opération pluriannuelle libellée « Gestion patrimoniale - Sécurité » une autorisation de programme portant le numéro 2025-AA00002, d'un montant total de 1 638 000.00 € TTC.

La répartition des CP est la suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027	CP 4 Année 2028	CP 5 Année 2029	CP 6 Année 2030
20255 Opération d'équipement « Gestion patrimoniale – Sécurité »	1 638 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €
Totaux	1 638 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

7. Actualisation d'une APCP – Rénovation extension Cratère Théâtre

La délibération n°C2024_02_02 du Conseil de Communauté du 10 avril 2024 porte création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2024-AA00001 « Rénovation extension du Cratère Théâtre ».

Cette AP/CP doit être actualisée au regard des différences entre les prévisions d'avancement de l'opération et les dépenses effectives.

Monsieur le Président propose pour l'AP/CP n°2024-AA00001 « Rénovation extension du Cratère Théâtre » le maintien de l'enveloppe initiale à un montant total de 15 602 329.00 € TTC et l'actualisation de la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2024	CP 2 Année 2025	CP 3 Année 2026	CP 3 Année 2027
20239 Opération d'équipement « Rénovation extension du Cratère Théâtre	15 602 329,00 €	1 048 523.37 €	2 000 000.00 €	7 687 243.00 €	4 866 562.63 €
TOTAUX	15 602 329,00 €	1 048 523.37 €	2 000 000.00 €	7 687 243.00 €	4 866 562.63 €

Votants : 102

Pour : 102 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

8. Budget Primitif 2025 (documents envoyés le 29 mars 2025)

En préambule à cette présentation **Monsieur le Président** tient à remercier l'ensemble des services de la Direction Générale, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjointes, la direction financière avec Madame Isabelle Ribot en stratégie financière et Monsieur David Gantier responsable de la direction financière de l'Agglomération, ainsi que leurs services. Ils ont permis de monter ce budget malgré les nombreuses contraintes déjà abordées dans le débat d'orientation budgétaire et les bureaux communautaires.

Le budget 2025 d'Alès Agglomération est constitué du budget principal et de 12 budgets annexes.

Ce budget primitif ne reprend ni les résultats, ni les restes à réaliser 2024 qui feront l'objet du budget supplémentaire, voté après le compte administratif.

Le BP2025 subit encore comme en 2024, le contexte économique incertain qui conduit l'État à réduire les versements aux Collectivités (réduction du fonds verts, stagnation du versement de la fraction TVA (TH et CVAE), DGF...).

Monsieur le Président rappelle que l'État a rogné 2 milliards 300 millions d'euros à peu près sur les collectivités au niveau des dotations, auxquels il faut rajouter 1 milliard 300 millions d'euros de dépenses obligatoires supplémentaires pour la CNRACL. Il y a également la stagnation de la compensation, suite à la suppression de la taxe d'habitation prévue en 2018 et rentrée en plein exercice en 2022. Elle faisait que l'État compensait avec une fraction de la TVA au niveau national les produits de taxe d'habitation qu'auraient dû percevoir les collectivités locales. Ces produits augmentaient tous les ans du montant de la revalorisation des bases.

Chaque année, dans le projet de loi de finances pluriannuelles, l'État avait prévu de reverser ce qui aurait dû être perçu en produit de taxe d'habitation et de le verser l'année N+1 avec la TVA. L'État avait dit qu'il allait aller plus loin et qu'il allait verser à l'année N+1 un produit augmenté de l'augmentation totale de la fraction de TVA perçu au niveau national. Comme la période était active au niveau économique, chaque année la TVA progressait de façon considérable et les premières années la compensation était à juste niveau. La crise économique et inflationniste a fait qu'il y a eu moins de TVA. L'année dernière, en cours d'année, l'État a décidé de ne pas honorer ses engagements. Entre la première notification et la notification définitive, l'État a piqué à la collectivité 1 millions deux cent mille euros de ressources qui étaient pourtant prévues au budget 2024.

Dans la loi de finances 2025, l'État a décidé de maintenir pour l'année 2025 le montant de TVA versé en 2024, sans revalorisation. Cette année, la collectivité va à nouveau perdre 1 millions deux cent mille euros qui auraient dû être perçus en 2024, plus si on rajoute l'évolution des bases qui aurait été perçue sur la taxe d'habitation encore 1 million deux cent mille euros.

Aujourd'hui dans les comptes de la Collectivité, il manque trois fois 1 millions deux cent mille euros qui auraient dû être perçus. C'est le même principe pour les Régions. Si comme cela était prévu, cet argent avait été versé à la Collectivité, il n'y aurait aucun problème et la dynamique du mandat avec le projet de territoire aurait été maintenue.

La santé financière de l'Agglomération au cours des quinze dernières années a permis de porter le projet de territoire et de créer, avec l'excédent global de clôture, un fonds de roulement qui approchait les trente millions d'euros. La décision prise à l'unanimité par les maires et le Bureau préparatoire est de construire le budget 2025 sur cinq piliers :

- la stabilité fiscale c'est-à-dire pas d'augmentation de fiscalité en 2025 ;
- le maintien de l'ensemble des politiques publiques portées par Alès Agglomération ;
- le maintien de l'ensemble des subventions versées aux associations quel que soit leur domaine d'intervention. Elles sont même augmentées de 120 000 euros, affectés aux structures travaillant dans l'enfance et la petite enfance pour financer le Ségur qui a impacté le budget sur le personnel ;
- le maintien du Pacte Fiscal et Financier pour les aides aux communes à travers les fonds de concours et les dotations de solidarité communautaire ;
- le maintien du projet de territoire qui contient un certain nombre d'investissements sur l'ensemble du territoire.

Cette année pour finir le mandat, le budget d'investissement proposé est le plus important du mandat avec une trentaine de millions d'euros. Parallèlement à cela, par rapport aux baisses de dotations de l'État, il y a également une baisse des subventions. Notamment des subventions d'équipement puisque la plupart des collectivités subissent la loi de finance de l'État.

Monsieur le président rappelle qu'un budget communautaire ce n'est pas un budget communal. Le budget communal permet une certaine marge de manœuvre et la possibilité dans le cadre de la clause générale de compétences de porter ou non des politiques publiques sur lesquelles il y a la possibilité de varier et de faire des choix. Les Agglomérations sont des établissements publics très rigides, quasiment 90 % des dépenses de fonctionnement sont imposées. Il n'y a pas de marge de manœuvre pour les changer. Il prend par exemple le chapitre 012 du personnel avec les services publics portés par l'Agglomération comme les ordures ménagères, les crèches, les ALSH, il n'y a pas trop le choix que de répondre aux normes pour les agents. Quand un agent part à la retraite ou est en arrêt maladie, il n'y a pas d'autre choix que de le remplacer ou alors cela signifie diminuer le nombre de places offertes.

Le deuxième type de dépenses rigides ce sont les participations aux syndicats. Par exemple la participation au SDIS, ce sont eux qui décident lors de leur conseil d'administration du montant de la participation des intercommunalités. Ils envoient le montant une fois qu'ils ont pris la décision. Il n'y a pas que le SDIS comme syndicat, il y a également les ordures ménagères, les transports...

Dans ce contexte, **Monsieur le Président** a demandé à l'ensemble des Pôles et Directions de formuler des propositions budgétaires contraintes afin d'atténuer les mesures pénalisantes qui s'appliqueront à nos budgets dès 2025.

Voici les grandes lignes du budget primitif 2025.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget Principal d'Alès Agglomération s'équilibre en :

- Fonctionnement à 122 294 000 €
- Investissement à 32 698 000 €

Soit un total de **154 992 000 €**.

Les comparaisons s'effectuent de budget primitif à budget primitif.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **113 061 957 €**.

Elles évoluent de + 315 359 € soit + 0,28 % par rapport à 2024.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

► **Charges à caractère général (chapitre 011)** : 18 909 442 € soit 16,72 % des dépenses réelles.

Ce chapitre évolue de -2,95 % par rapport à 2024 soit – 575 K€.

Cette diminution est due aux prévisions en baisse très sensibles des postes Energie-Électricité -Carburant et aux économies demandées aux Pôles et Directions

► **Personnel et frais assimilés (chapitre 012)** : 51 210 327 € soit 45,2 % des dépenses réelles.

Ce chapitre évolue de + 3,21 % soit + 1 591 633 €.

Cette augmentation est la conséquence de l'application à la fois de mesures exogènes telles l'augmentation de 3 points des cotisations employeur à la CNRACL (+ 795 K€), au surcoût de charges de 1 % pour l'URSSAF (+ 178 K€) et à la fois de mesures endogènes telles l'avancement d'échelons (+ 175 K€), l'avancement de grades-promotion (+ 60 K€) et la participation à la prévoyance (+ 114 K€).

► **Le chapitre 014 « atténuations de produits »** : 10 985 924 €, représente 9,7 % du budget.

La dotation de solidarité versée aux communes est de 1 258 000 € ; elle est maintenue au même niveau que les années précédentes.

Il est inscrit 6 100 000 € de reversement d'Attribution de Compensation aux communes.

► **Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** :

30 261 064 € représente 26,8 % des dépenses réelles.

Ce chapitre évolue de – 2,4 % soit 762 520 €

Les trois gros postes sont :

- * **les participations aux syndicats** pour 18 312 022 € dont 15 332 000 € pour les déchets (- 338 K€) et la participation au Pays Cévennes en baisse de 86 K€.

- * **le SDIS** pour 5 086 000 € évolue de + 2,1 % soit + 106 K€,

- * **les subventions**, pour 4 746 629 €, augmentent de + 118 000 € par rapport au réalisé 2024 (associations petites enfance : rattrapage des revalorisations salariales éligibles au bonus attractivité).

► **Charges financières** : 1 405 000 € soit 1,24 % des dépenses réelles. Elles diminuent de - 230 K€ par rapport à 2024.

► **Charges exceptionnelles** : 40 200 €.

Alès Agglomération dégage **3 712 043 €** d'autofinancement au profit de la section investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **121 044 000 €**.

Elles évoluent de + 1 055 411 € soit + 0,88 % par rapport à 2024.

Les recettes se répartissent de la manière suivante :

► **Produits des services** : 5 608 574 € soit 4,6 % du total des recettes. On y trouve en particulier la participation des familles qui représente 2 % des recettes réelles.

► **Impôts et taxes (chapitres 73 et 731)** : 91 291 285 € soit 75,4 % des recettes :

Dans ces chapitres, on trouve :

1°) LA FISCALITÉ LOCALE :

- **LA FISCALITÉ ÉCONOMIQUE** notifiée s'élève à **14 710 K€**

(+ 244 k€ soit +1,68% par rapport au réalisé 2024), elle comprend :

- **Cotisation Foncière des Entreprises** = 11 620 K€ (+2,55 % par rapport au réalisé 2024) au taux d'imposition inchangé à 30,55 %
- **TASCOM** = 2 178 K€ (-2,75 %)

- **IFER** = 911 K€ (+1,8 %)

*Remarque concernant la CFE : une allocation est versée par l'Etat à hauteur de **2 029 K€** en 2025, pour compenser la réduction de 50 % des bases des établissements industriels.*

- Les entreprises continuent à verser la **CVAE**, qui depuis 2023, n'est plus attribuée au bloc communal. Il lui a été substituée la TVA.
- Initialement programmée pour 2027, la fin de la CVAE est désormais prévue pour 2030.
 - **La TVA en remplacement de la CVAE** est inscrite au BP 2025 à hauteur de **5 731 K€**. Son montant n'évolue pas par rapport à 2024.
 - **La TVA prévisionnelle en compensation de la perte de la THRP** est de **21 286 K€ en 2025** (montant figé sur celui de 2024 – article 109 Loi de finances pour 2025).
- **Quant aux IMPÔTS MÉNAGES**, leur produit atteint **11 794 K€** (-73 K€ soit -0,62 % par rapport au réalisé 2024)

Comment expliquer cette diminution ?

- **Taxe foncière bâtie** est de **9 443 K€** (+ 207 K€ soit + 2,24 % par rapport au réalisé 2024), **Monsieur le Président** rappelle que 6 millions d'euros provenant de cette taxe foncière sont reversés aux communes, l'Agglomération ne garde que 3 millions d'euros ce qui représente moins de 3 % des ressources.
- **Taxe foncière non bâti** est de **164 K€** (+1,91%)
- **Taxe d'habitation résidences secondaires** = 2 186 K€ (-283 K€ soit -11,46 % par rapport au réalisé 2024)
Rappel : les bases THRS ont été surévaluées en 2023 et 2024 par les services fiscaux, qui ont déclaré les logements en THRS, en l'absence de retour de la part des propriétaires, quand bien même les logements étaient loués. D'où un effet d'aubaine pour les communes et EPCI en 2023 et 2024. Un retour à la normal est prévu pour 2025.

A noter : L'actualisation forfaitaire 2025 des bases nettes TH et FB ménages et industrielles = +1,7%

- **LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES** :
 Le produit attendu est de 24 820 960 €, il évolue de + 2,7 % par rapport à 2024 soit + 660 960 €. Je vous rappelle qu'à lui seul le SMIRITOM consomme en dépenses de fonctionnement 15,7 M€, avec une TGAP toujours en augmentation (+ 8,25 € ht/tonne). Le supplément de produit TEOM ne va même pas permettre de couvrir l'augmentation du coût du traitement des déchets et des taxes afférentes.
 Le taux de TEOM reste inchangé à 15.73 %.
 L'ensemble des recettes lié aux OM (TEOM, redevance camping, vente de matériaux...) couvre les dépenses du service en fonctionnement et investissement à hauteur de 83 %.
Monsieur le Président en profite pour redire de faire les efforts sur le tri pour diminuer ces dépenses. Aujourd'hui tout ce qui est trié n'est pas remis en décharge et ce sont le éco organismes qui paient pour les récupérer. Il faut trier quand on voit les économies possibles sur les ordures ménagères. En triant on peut gagner rapidement 3 ou 4 millions d'euros. Si tous les habitants triaient à 100% leurs ordures, le budget serait divisé par deux.
- **LA GEMAPI** :
Monsieur le Président propose d'établir le produit à 2 186 000 €, actualisé de l'inflation.
- **LA TAXE DE SÉJOUR** : il a été inscrit 810 000 €.

A travers l'évolution du produit de la taxe de séjour, on peut dire que depuis la covid, notre territoire bénéficie d'une attractivité touristique croissante :

En 2019, le produit de la taxe de séjour était de 455 853 € et a progressé depuis 2021 pour s'établir à 748 562 en 2023 et à 804 535 € en 2024, soit une progression importante liée à l'attractivité de notre territoire. Selon une étude en 2024, sur les mois de juillet et août la population du territoire a doublé.

2°) LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES DU CHAPITRE 73 :

- FPIC

L'attribution brute du FPIC devrait augmenter globalement de + 49 K€ par rapport à 2024.

- Si la répartition de droit commun (en fonction du **Coefficient d'Intégration Fiscale qui s'élève à 57,08 % en 2025**) est appliquée, la communauté devrait avoir un FPIC 2025 à hauteur de **2 431 K€**.

Cela représente une baisse de – 160 K€ par rapport au FPIC perçu en 2024.

La part FPIC revenant aux communes devrait quant à elle augmenter de +209 K€ par rapport à 2024.

Les prévisions du BP 2025 ont pris en compte cette répartition de droit commun

➤ Une répartition dérogatoire peut être décidée (comme ça l'a été en 2024), dans un délai de 2 mois à compter de l'information par le préfet de la répartition de droit commun (courant juillet).

Dès lors que la répartition dérogatoire n'a pas pour effet de s'écarter de plus de 30% de la répartition de droit commun, le formalisme requis est une délibération du Conseil communautaire à la majorité des 2/3.

- L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION NÉGATIVE : reversée par les communes à hauteur de 7 200 000 €.

► **Dotations et participations (chapitre 74)** : 21,5 millions d'€
soit 17.8 % de nos recettes réelles.

Dans ce chapitre, on trouve les recettes suivantes :

A°) LES DOTATIONS :

- Avec **un coefficient d'intégration fiscal (CIF) à 57,08 % en 2025**, la communauté devrait connaître une diminution de sa DGF de – 143 K€ pour s'établir à **11 517 K€**.

- La dotation d'intercommunalité serait de 7 043 K€ en progression de +81 K€ du fait de l'augmentation de la population intercommunale (+ 1 666 habitants), imputable en grande partie au dynamisme démographique de la ville d'Alès (+ 1 097 habitants).

Information : La notification des dotations est intervenue le 31 mars 2025. La dotation d'intercommunalité s'élève à 7 043 K€.

- **La dotation de compensation** devrait fortement baisser, de 4 697 K€ en 2024 à **4 473K€** en 2025 (soit -224 K€).

Au plan national, cette dotation est une variable d'ajustement de l'enveloppe DGF et participe au financement de la hausse de la dotation d'intercommunalité (effets population).

Information : La notification des dotations est intervenue le 31 mars 2025. La dotation de compensation notifiée est de 4 527 K€.

B°) LES PARTICIPATIONS :

Elles sont prévues à hauteur de 5.61 M€ avec notamment la participation des partenaires tels que la CAF.

► **Le chapitre 75** représente 2,45 millions d'€ soit 2 % des recettes réelles. On y trouve essentiellement des recettes de soutien de la filière éco-organismes et des recettes de loyer (parc photovoltaïque Lacoste Lavabreille = 274 K€).

INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 30 748 000 € sur le budget principal.

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 24 427 500 €

Il va être remboursé 6,2 millions d'€ de capital.

La réalisation du plan pluriannuel d'équipement est poursuivie et répond aux objectifs de notre projet de territoire.

En 2024, les dépenses d'équipement ont représenté plus d'un an et demi d'investissement par rapport aux années précédentes. C'est ce qu'il avait souhaité pour rattraper le temps perdu à cause de la pandémie (il a été réalisé 24,5 M€ en 2024, 21.7 M€ en 2023 contre 13 M€ en 2022 et 14 M€ en 2021).

Dans le BP2025, sont inscrits les crédits permettant la continuité du programme d'investissement.

Monsieur le Président va les citer et ils pourront constater que ces projets concernent l'ensemble du territoire :

Environnement urbain / Développement durable :

1. Création d'une déchetterie à St Hilaire de Brethmas
 2. Poursuite des équipements dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des déchets
 3. Centre de valorisation et de tri multflux à Ribaute les Tavernes
 4. Commencement des études pour le même équipement à St Florent / Auzonnet
- Soit un montant inscrit en 2025 de **2 707 559 €** sur le pôle Environnement urbain.

Temps Libre :

5. Mises aux normes et création d'un atelier pédagogique au musée PAB
 6. Fin des travaux d'extension des halles de Clavières
 7. Études pour la couverture de la piscine de Salindres
 8. Rénovation et extension du Cratère
 9. Verger conservatoire de Vézénobres
 10. Réhabilitation piscine de St Julien les Rosiers
- Soit un montant total de **2 310 486 €** sur le pôle Temps libre

Infrastructures :

11. Études pour déviation de St Christol
 12. NPNRU
 13. Éclairage public Fond verts
 14. Piste cyclable St Julien les Rosiers -St Martin de Valgalgues
 15. Temple d'Anduze
- Soit un montant total de **6 641 819 €** sur le pôle Infrastructures

Développement et attractivité du Territoire :

16. Subvention d'équipement à l'IMT
 17. Réhabilitation et développement de la Mine témoin
 18. Politique de l'habitat
 19. Aides forestières
 20. Projet alimentaire de territoire (PAT)
 21. Subvention d'équipement pour l'extension du campus BTP/CFA à Méjannes les Alès
 22. Commencement des études pour un bâtiment à usage mixte à Génolhac (boutique et cabinet de santé)
- Soit un montant total de **4 902 522 €** sur le pôle développement du territoire

Santé / Solidarité :

23. Étude pour la création d'une maison de santé à Chamborigaud
 24. Réhabilitation de l'aire des nomades à Tamaris
 25. Création aire de passage à St Privat des Vieux
- Soit un montant de **401 756 €**

Patrimoine et Moyens Généraux :

26. Amélioration énergétique de notre patrimoine et développement de l'autoconsommation
 27. Sécurisation de nos systèmes informatiques pour mettre à jour les licences et sécuriser les logiciels
- Soit un montant total de **556 745 €** pour la direction Patrimoine et Moyens Généraux.

Enfance - Jeunesse :

28. Études pour la création d'un centre de loisirs à St Julien les Rosiers et à Vézénobres

29. Études pour la création d'une crèche à Rousson

30. Étude création ALSH à Méjannes les Alès

Soit un montant total de **82 000 €**

A ces différentes opérations, s'ajoutent les dépenses dites récurrentes annuelles pour un montant de **6 945 078 €** qui concernent essentiellement le gros entretien et l'aménagement de nos bâtiments dans tous les secteurs d'activité (piscines, équipements sportifs, crèches, tourisme...), les moyens généraux : mobilier, téléphonie, informatique (880 600 €), les fonds de concours à verser à nos communes (2 500 000 €).

Afin de financer tous ces programmes, en plus de l'autofinancement, Alès Agglomération bénéficie de :

.2,25 millions d'euros de FCTVA

.6,15 millions d'euros de subventions

Enfin pour équilibrer, il est inscrit 13,69 millions d'emprunt. Ils ne seront pas réalisés. D'ores et déjà il est prévu d'en désinscrire une grande partie au Budget Supplémentaire 2025 et de faire appel pour partie à notre excédent global de clôture.

Au 1^{er} janvier 2025, le stock de dette est de **51,77 M€** et l'agglomération affiche une capacité de désendettement de 5,1 années, ce qui représente 369 € par habitant.

Monsieur le Président rappelle que les collectivités locales, contrairement à l'État, remboursent leur dette par de l'excédent, quand l'État lui la rembourse avec de la dette. Il y a peu de structures qui sont aussi saines financièrement que les collectivités locales.

BUDGETS ANNEXES

Alès Agglomération a 12 budgets annexes. Ils s'équilibrent ainsi :

Construction & Gestion des Bâtiments & Equipements à vocation économique	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 145 471	927 471
POLE MECANIQUE	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
2 633 000	1 009 000
Lotissements Industriels Alès	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
6 155 000	5 986 000

ZAD Les Hauts St Hilaire

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
3 568 000	3 657 000

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
11 670 000	11 665 000

En investissement, il est prévu sur le budget Assainissement la création d'1 AP/CP concernant la construction d'une station d'épuration sur la commune de la Grand Combe

PARC EXPOSITION

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
276 100	96 000

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE EAU

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
24 685 000	17 010 000

En investissement, il est prévu sur le budget REAAL la création de 2 AP/CP concernant 2 schémas de distribution d'eau potable (ex-Mayre et ex-Luech-le Martinet) pour 200K€ en 2025

TRES HAUT DEBIT

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
672 000	563 300

AUTORISATION DROITS DES SOLS

FONCTIONNEMENT

130 000

INVESTISSEMENT

0

SPANC / BOUES

FONCTIONNEMENT

351 700

INVESTISSEMENT

10 000

ATELIER RELAIS

FONCTIONNEMENT

142 500

INVESTISSEMENT

119 500

BATIMENT EX SUD TUILES

FONCTIONNEMENT

81 000

INVESTISSEMENT

245 000

Synthèse : consolidation du BP 2025 :

BP2025 consolidé

FONCTIONNEMENT

173 803 771

INVESTISSEMENT

73 986 771

247 790 542

Monsieur Jean-Michel PERRET, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Hilaire de Brethmas, souhaite rebondir sur la visite de Madame La Présidente de la Région qui s'est déroulée hier concernant le centre de santé à Saint Hilaire de Brethmas. La commune a investi plus de 140 000 € pour rénover un bâtiment ancien, la commune investissant un quart et la Région mettant les trois quarts restants. Cela montre quand même la défaillance de l'État dans le domaine de la santé.

Il souhaite remercier la Présidente de la Région de leur avoir fait l'honneur de venir pour illustrer sa volonté politique. Par contre il pense qu'il y a un vrai problème que l'État ne veut manifestement pas prendre en compte, c'est que l'exercice de la médecine générale libérale est en voie d'extinction. Les médecins préfèrent être salariés que libéraux, or il n'existe que très peu de structures de médecine générale avec des salariés, excepté certains centres de santé ou les cabinets mutualistes qui, pour lui, sont des trompe-l'œil de médecine à but lucratif. Il ne veut pas généraliser à toutes les mutuelles. Il y a un vrai sujet dont on doit s'emparer parce que la politique de santé ne relève pas des compétences locales et là ils sont obligés de la faire évoluer et de s'en occuper.

Monsieur le Président partage son avis et précise que c'est un débat qu'il y aura dans le cadre des États Généraux.

Madame Aurélie GENOLHER, vice-présidente et maire de la commune de Massillargues Atuech, se posait la question de son intervention ce soir depuis le bureau préparatoire. Elle s'est dit que c'était le dernier budget de la mandature et qu'il était important de la faire. Il peut y avoir un match, un repas de famille ou tout simplement une famille qui les attend chez eux.

Elle s'est dit que c'était important pour elle de parler à ses collègues, au public présent dans la salle et qu'elle remercie d'être là à leurs côtés pour les soutenir ou les critiquer mais surtout passer un moment citoyen. Quel bonheur de choisir le Conseil d'Alès Agglomération plutôt qu'ici tout commence ou la meilleure boulangerie de France.

Elle se demande parler pour qui, pour quoi, parler des baisses de dotations de l'État, de CFE, de CVAE, en fait parler d'économie du territoire, celle que l'on fait tous les jours. Parler de Scène des mondes pour dire que le budget d'Alès Agglomération préserve la culture, on peut.

Parler des transitions, de PCAET, de SCoT, de toutes ces abréviations que le législateur met pour éloigner le citoyen de l'important de leur quotidien. Parler de loi Trace, de ZAN, de monter les élus les uns contre les autres alors qu'en fait il est juste question d'aménagement du territoire, de protection de terres agricoles.

Parler de règles et de normes environnementales en critiquant tous les organismes au niveau national qui protègent notre quotidien c'est s'attaquer au Syndicat des hautes Vallées Cévenoles, aux zones Natura 2000 de Saint Jean du Gard, des falaises d'Anduze.

Elle pourrait et voudrait tellement parler de PAT, de développement agricole, de cette formidable dynamique partenariale qui a collectivement été déployée et mise en place sur Alès Agglomération avec les associations, les élus, les citoyens autour de la précarité alimentaire, de la logistique alimentaire, de la culture, de l'agriculture avec tous les territoires, même Nîmes Métropole.

Sachez et parsemez l'idée que demain ils vont parler de logistique alimentaire entre le territoire alésien et le territoire nîmois. Sachez et parsemez l'idée que ce sont des élus de gauche et de droite qui parlent aujourd'hui et demain de logistique alimentaire, de précarité alimentaire avec les associations caritatives et en lien avec la Banque alimentaire du Gard.

Alors oui, elle veut intervenir pour dire merci à tous acteurs de ce territoire, à tous les élus des 71 communes d'Alès Agglomération. Elle les remercie de leur engagement public et citoyen au service de l'intérêt général, de l'intérêt de tous.

Alors oui, on peut toujours faire mieux, mais à un moment il faut se poser et se reposer C'est ce qu'elle a souhaité faire ce soir avec ce vote du dernier budget de mandature 2020 – 2026 et quelle mandature.

Se poser, se reposer et dire à nouveau merci. Avec la chance qu'elle a d'être élue régionale, elle voit des territoires, des acteurs de territoires, parfois plus proches politiquement que ceux de l'Agglomération, mais elle ne voit pas la même avancée. Et cela n'est possible que par leurs personnes, leurs personnalités et leurs caractères individuels. Alors malgré la difficulté de leurs fonctions, il faut être fiers de présenter un budget comme celui de ce soir, avec des failles certes, avec des défauts assurément, avec des manques certainement, avec des choix malheureusement, mais avec passion, engagement, ténacité et persévérance. Il faut être fier de pouvoir présenter un dernier budget de mandature de la sorte.

Elle veut dire merci aussi à l'ensemble des services d'Alès Agglomération et plus particulièrement au service ruralité, à ces femmes et à cet homme de l'ombre d'être aux côtés de Sylvain André et d'elle pour partager leurs valeurs et leurs ambitions pour le territoire d'Alès Agglomération. Alors Merci à tous.

Monsieur le Président la remercie pour ce beau plaidoyer du territoire, des élus locaux et du travail en commun. Il croit que c'est important en 2025 d'entendre ce genre de discours qui lui fait chaud au cœur parce qu'il résume parfaitement l'état d'esprit dans lequel ils travaillent.

Monsieur Paul PLANQUE, conseiller communautaire représentant la commune d'Alès, informe qu'il vit la situation de manière un peu différente de ce que vient de décrire Madame Aurélie Genolher : Il s'adresse à Monsieur le Président désormais maire d'Alès, Monsieur le 1^{er} vice-président désormais maire honoraire d'Alès, et à ses chères et chers collègues. Avec le vote de ce budget 2025, ils ferment ce soir budgétairement le livre de la mandature 2020-2026, alors certes il y aura le vote d'un budget supplémentaire et du compte administratif bien sûr.

Il souhaite dire que plus que son contenu c'est la méthode qui l'interroge. Ce budget, établi en dehors d'une quelconque démarche citoyenne participative, est certes le résultat de discussions entre l'administration, Monsieur le Président et les maires des communes membres. Mais face aux contraintes de plus en plus nombreuses qui pèsent sur les collectivités territoriales, il l'a dit en Conseil Municipal de la ville d'Alès et le redit ici. Face aux difficultés et contraintes que traversent les collectivités territoriales avec leurs budgets, il pense qu'il aurait été plus utile de prendre en compte la parole citoyenne.

Il sait que Monsieur le Président lui dirait que les électeurs ont tranché et vont à nouveau trancher en 2026, mais il fait partie de ceux qui considèrent que l'on n'a pas rendez-vous avec la démocratie qu'une fois tous les 6 ans. Il le pense de façon générale pour toutes les élections, mais il le pense encore plus pour le niveau intercommunal. Cela lui semble important dans une collectivité, dont Monsieur le président a souligné que le taux de transfert était de 57 %, il était à 60 % quand il y avait encore les écoles au sein de l'Agglomération.

Cette collectivité a la particularité de ne pas être désignée au suffrage universel direct. Il lui semble juste que périodiquement ils puissent entendre les attentes, les critiques et parfois les louanges des habitantes et habitants de l'Agglomération. Loin de cela, Monsieur le Président a mis en place des instances, qui de son point de vue, amplifient la coupure entre le pouvoir décisionnaire et le citoyen ou sa représentation. Ainsi le collectif des maires, voire le Bureau que Monsieur le Président évoque assez fréquemment privent, de son point de vue, le Conseil communautaire de débats nécessaires sur un certain nombre de questions, dévitalisent le Conseil d'Agglomération et toute intervention au sein de celui-ci et peut apparaître pour certains, comme une redite.

Alors au moment de voter le dernier budget de la mandature, il souhaite dire à ses collègues qu'il est possible de faire autrement. Certains ont évoqué aussi la connaissance qu'ils ont du fonctionnement en d'autres lieux, il fait partie aussi des gens qui ont vécu des fonctionnements en d'autres lieux, il sait et il peut dire que son histoire personnelle et professionnelle lui a fait connaître différentes intercommunalités. Il peut garantir que peu fonctionnent à l'image d'Alès Agglomération. Par exemple cumuler à la Présidence et la 1^{ère} vice-présidence un représentant de la ville centre n'est pas coutumier.

Toutefois, il tient malgré tout à souligner le travail, la mobilisation et la détermination des élus des communes hors Alès, qui dans ce contexte difficile, résultant pour beaucoup d'une conception libérale de l'intercommunalité, défendent les intérêts de leurs communes et de leurs habitants. De ce point de vue, il pense qu'il faut noter le paradoxe dans lequel ils se trouvent. Leur conception de l'intercommunalité, pas dans tous les domaines, il pense en particulier à la culture, fait que selon lui il n'y a pas de vrai projet global intercommunal.

Le rapport léonin instauré et installé par Alès, n'est pour lui pas acceptable, des mécanismes de rééquilibrage doivent être imaginés. Certains pensent peut-être que tout cela n'est que du verbiage, de la littérature, que dire cela c'est nier les efforts accomplis. Non il le répète, il mesure combien il est difficile dans cette situation d'exister et de faire valoir ses droits. Il mesure combien le poids d'Alès face à des communes moins importantes démographiquement, peut peser.

Pour appuyer son propos, un exemple concret et un symbole révélateur. L'exemple concret c'est celui de l'ANRU et des dispositifs NPNRU qui sont à l'œuvre aujourd'hui sur Alès. Que penser de décisions qui font supporter à d'autres communes l'obligation de reconstitution de l'offre. Certes pour certaines, elles peuvent être en déficit, pour d'autres cela peut correspondre à leur volonté politique, mais comment ne pas aussi voir la volonté d'Alès de faire baisser son nombre de logements sociaux, pourtant si utiles et nécessaires à la population d'Alès dont plus de 80 % de la population est éligible au logement social. Pour ce faire, déplacer les populations concernées dans les communes qui demain accueilleront ces logements sociaux à reconstituer.

Ce travail de changement en profondeur, cette volonté de modifier la sociologie alésienne, outre le fait qu'elle est injuste pour Alès, ne peut se faire sur le dos des autres communes. Comment ne pas élargir le champ en s'interrogeant sur les motivations de ce choix. Repousser hors de la ville centre les logements sociaux, c'est pour Monsieur le Président éloigner les populations qui sont les plus susceptibles de générer des dysfonctionnements sociaux. Il sait qu'il va lui répondre que le taux est encore supérieur à la loi. Mais il rappelle simplement qu'il s'agit dans la loi d'un taux minimum et que chaque commune ayant sa spécificité, il est essentiel de vérifier la sociologie d'Alès avant de réduire en permanence le nombre de logements sociaux au regard du nombre de logements existants ou mis en œuvre.

Il sait qu'il n'est pas aisé de pointer le fait que les votes doivent aller dans le sens voulu par la commune qui présente la délibération, mais n'y a-t-il pas un problème à entériner une telle volonté politique. Tout le monde partage-t-il ce point de vue qu'il y aurait trop de logements sociaux sur Alès, qu'il faudrait en diminuer le taux, qu'il faudrait réduire ce nombre au motif qu'il s'agit de la ville centre. Il est persuadé que non, pourtant c'est du fait du type de gouvernance retenu ce que disent les votes sur cette question.

Autre exemple plus symbolique, sa vie personnelle et son activité professionnelle font qu'il a souvent participé ou été acteur de structures intercommunales, et parfois de taille beaucoup plus importante qu'Alès agglomération. Jamais, comme à Alès, il n'a vu dans les assemblées plénières le Président flanqué de son 1^{er} vice-président trôner, entouré de son administration face à l'ensemble des élus communautaires. Cette question très symbolique n'est pas qu'un détail, elle est la marque de sa conception du statut et du rôle que lui octroie le titre de Président. Ce tandem qu'il incarne désormais à la « Poutine – Medvedev », il ne peut continuer seul à décider et arbitrer l'avenir du territoire.

Pour toutes ces raisons, et surtout parce qu'ils ne veulent pas entraver le travail, l'engagement, la détermination de leurs collègues hors d'Alès dans les conditions difficiles qui ont été pointées et qu'ils connaissent, ils s'abstiendront sur le vote de ce budget.

Monsieur le Président signale qu'après ce tombereau de contre-vérités et d'inepties, il ne répondra pas aujourd'hui. Il lui répondra dans un autre temps. Il signale que Monsieur Planque a le droit d'avoir la vision qu'il veut et il est suffisamment démocrate pour le laisser penser ce qu'il veut. Il informe juste, qu'à aucun moment la ville d'Alès n'a souhaité sortir qui que ce soit de la ville, les communes sont libres, il y a une loi SRU, il y a un PLH qui a été monté par chacun des maires. La ville d'Alès est la plus dynamique démographiquement de France avec 1 000 habitants en plus, et dans ces nouveaux arrivants, il y a effectivement 80 % de personnes éligibles au logement social.

Monsieur le Président répond que, pour lui éviter de dire des contre-vérités, il signale que Monsieur Planque ne connaît pas le territoire car l'Agglomération existe parce qu'il y a la ville d'Alès. Ce n'est pas lui, ni Max Roustan qui ont fait la ville d'Alès, aujourd'hui c'est Alès qui a été à l'origine de l'Agglomération et c'est elle qui apporte la richesse économique du territoire parce qu'historiquement la richesse s'est maintenue sur la ville d'Alès et quelques communes du pourtour qui par solidarité avec l'Agglomération permettent à tout un territoire de vivre. Chacun des maires ici présents sont venus bon gré, mal gré mais aucun ne fait le choix d'en partir, c'est que ce ne doit pas être si désagréable que ça.

Pour les autres commentaires il préfère ne pas répondre et rentrer dans des débats stériles. Pour l'administration, si on leur demandait ce qu'ils voulaient faire, il pense qu'ils resteraient. Il lui demande donc de garder ce genre de réflexions pour lui.

Monsieur Michel MERCIER, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune du Martinet, souhaite faire un commentaire par rapport au budget qui va être voté. Ils représentent tous des Collectivités qui gèrent des budgets très contraignants et ils essaient de faire au mieux chacun dans leurs communes. Il pense que les cinq piliers que Monsieur le Président a énoncé ont été maintenus et pour lui c'est une bonne chose mais il est très inquiet pour l'avenir quand il voit la baisse de la trésorerie générale et l'augmentation de la dette. Il se demande, si à terme, ils arriveront à maintenir la fiscalité comme elle est, dans les années à venir et il n'en est vraiment pas sûr, ou alors est ce que tous les services seront maintenus. Aujourd'hui il se satisfait mais il est inquiet pour demain.

Monsieur le Président signale qu'il partage cette vision.

Monsieur Patrick MALAVIELLE, vice-président représentant la commune de la Grand'Combe, souhaite revenir sur le budget tel qu'il a été présenté ce soir et qui a fait l'objet de nombreuses réunions et de rencontres préliminaires pour fixer les grands enjeux tant sur le fonctionnement que sur l'investissement. La situation est très complexe d'un point de vue budgétaire à tous les niveaux : la situation internationale, européenne, nationale montre qu'il est très difficile aujourd'hui de monter des budgets pour les collectivités locales.

Il a convoqué Talleyrand pour venir en aide à son argumentation « *quand je m'examine je m'inquiète mais quand je me compare je me rassure* ». Ce qui est rassurant avec le budget tel qu'il est monté et présenté ce soir c'est ce que Monsieur le Président a déjà dit. L'essentiel des participations est maintenu dans un certain nombre de domaines ce qui est appréciable. Il a également rappelé que l'investissement était aussi de l'activité économique, des emplois pour les entreprises et donc pour le bassin de demain. Il faut avoir ça à l'esprit, bien sur dans le monde dans lequel on n'est rien n'est parfait. Peut-être peut-on faire mieux, peut-être peut-on faire plus, mais il note que le budget 2025 va permettre de finir la mandature dans de bonnes conditions malgré les contraintes imposées par l'Etat.

Il souhaite terminer par rapport à l'intervention de son collègue Paul Planque, sur l'idée du projet intercommunal communautaire. Bien sur que les maires des communes de l'Agglomération sont attentifs à ce que leurs communes ne soient pas oubliées, c'est naturel et humain. En ce qui le concerne, il n'est pas venu à l'Agglomération pour cela. Il est venu car à un moment, ils ont pensé que cela pouvait être une chance pour le bassin d'Alès que d'avoir une grande communauté avec une ville centre qui est la locomotive incontestable. Qui que soit le maire, Alès reste la ville centre et attractive, mais en même temps il a toujours rajouté combien il était important d'avoir des wagons avec la ville centre. Même si, à des périodes, des wagons ont pu être quelques peu défaillants avec des communes qui ont été vidées de leur substance économique comme La Grand'Combe mais pas que... Il croit que l'avenir leur donnera raison et ce bassin, il a une histoire mais il a surtout un avenir pour peu qu'ils arrivent à travailler ensemble par-delà ce qui peut diviser parfois les esprits et séparer les hommes. Se rassembler sur l'essentiel avec une vision d'Agglomération communautaire en n'oubliant pas bien sur le département, la région et l'Europe à nos côtés.

Il voulait remercier toutes celles et ceux, les élus, l'administration, qui ont participé à l'élaboration de ce budget. Il ne faut pas baisser les bras et il ne faut pas non plus tomber dans la situation qui pousserait à ne plus croire en l'avenir. Il pense que l'avenir nous appartient.

Monsieur le Président le remercie et partage totalement son discours.

Madame Béatrice LADRANGE, conseillère communautaire représentant la commune d'Alès, souhaite intervenir sur un point très particulier qui concerne le fonds alimentaire territorial, c'est une remarque qu'elle va faire ici car elle n'a pas eu l'occasion de le faire à la commission des élus. Elle aimerait avoir des précisions sur le budget du PAT qui a été présenté par Monsieur le Président. Ce budget passe d'environ 175 000 € en 2024 à 785 000 € en 2025. Si l'on peut se réjouir de l'augmentation de ce montant, le PAT étant une initiative très positive pour l'Agglomération. Elle aimerait savoir à quoi correspondent les 620 000 € prévus sur la ligne des bâtiments et installation. S'agit-il de financer des installations d'agriculteurs, de développer une agriculture de qualité en particulier une agriculture biologique ? Ces objectifs du PAT sont essentiels sur le territoire dont la résilience alimentaire est au plus bas.

Plusieurs actions du PAT, plusieurs partenaires sont au travail depuis le début du PAT dans ce sens et se réjouiront comme les habitants de l'Agglomération si c'est le cas. Mais il serait regrettable qu'il s'agisse sous l'affichage de l'étiquette PAT du financement d'opérations qui ne concourent que de loin à cet objectif comme par exemple la rénovation du marché de l'Abbaye. Le PAT mérite mieux et ne manque pas de propositions concrètes pour produire plus et nourrir mieux les habitants de chacune des communes et de l'Agglomération.

Monsieur le Président répond qu'il y a notamment l'acquisition du camion et effectivement il y a également la fin du fonds de concours d'investissement pour le marché de l'Abbaye de la ville d'Alès.

Monsieur Thierry BAZLGETTE, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Bagard, a une question par rapport aux syndicats avec l'exemple du SDIS qui donnait son montant de participation et que l'Agglomération payait. Il lui semble que chaque commune participe aussi avec l'attribution de compensation pour le SDIS, ce que l'Agglomération paye c'est l'augmentation ce n'est pas la totalité, parce que pour sa commune tous les ans on lui retient 50 000 € pour ça.

Monsieur le Président répond qu'il a raison mais que comme toutes les compétences transférées, au moment du transfert, comme pour le Cratère par exemple où l'Agglomération verse 1 millions d'euros dont 900 000 pour la seule ville d'Alès et le reste est réparti entre les autres communes. Il rappelle qu'à l'époque ce qui avait été décidé c'est qu'il y aurait une solidarité collective pour éviter une trop grande augmentation pour certains. La somme payée par les communes est figée et l'Agglomération paye l'augmentation.

Monsieur Serge BORD membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Julien les Rosiers, souhaite revenir sur les logements sociaux sans polémiques. Il fait partie des maires péri urbains qui ont souhaité une action volontariste au niveau du logement social sur sa commune. Il croit qu'il faut faire la démonstration que la mixité sociale fonctionne et de ce point de vue, il est sur une commune pavillonnaire de 1 500 pavillons qui est un peu mortifère quand on regarde l'horizontalité. Il est pour la mixité sociale. Il assiste aussi également par rapport au logement social à la ségrégation avec le prix du loyer. Il ne se passe pas une permanence dans sa commune où il ne reçoit des gens pour lui dire qu'ils n'y arrivent pas avec le coût de leur logement. Il est important de faire du logement social sur les petites communes parce que le loyer est plus abordable. Il ne veut pas que le regard porté sur le logement social soit toujours négatif. Les élus qu'ils sont ont le devoir de gérer la mixité sociale sur les communes.

Monsieur Max ROUSTAN 1^{er} vice-président représentant la commune d'Alès, veut signaler la qualité avec laquelle les logements sont faits. Il a participé à une inauguration sur Saint Julien les Rosiers et les logements n'avaient rien à envier aux logements privés. Il plaide également contre les ghettos et il pense que la dispersion des logements sociaux sur l'ensemble du territoire permet d'abord de conserver la population des communes.

Monsieur le Président rappelle que sur le territoire on a la chance d'avoir un opérateur de logement social et tous les territoires n'en n'ont pas. Par exemple Nîmes métropole n'a pas de bailleur social et fait appel aux autres. Sur le territoire c'est un office communautaire qui permet des choix communautaires.

Le cœur de village de Saint Julien a été inauguré et c'est un projet politique initié par les élus de la commune et Logis Cévenols est intervenu à leur demande comme cela va être le cas sur d'autres communes comme Cendras, Saint Jean du Pin, Saint Jean de Valérisclle avec une santé financière et une loi qui a limité les fonds propres. Les loyers pratiqués par Logis Cévenols sont inférieurs de 17 % à la moyenne nationale des loyers et c'est la raison pour laquelle il faut payer la RLS (Réduction Logement Social). C'est-à-dire que les loyers sont tellement bas qu'ils payent une amende chaque année de 2 millions pour cotiser au RLS grâce à la loi Elan.

Monsieur Ghislain CHASSARY vice-président et maire de la commune de Rousson, souhaite aller dans le même sens que Serge Bord, il a été élu maire en 2014 et sa commune avait 0 logement social, aujourd'hui il en a 150. Les logis interviennent sur Rousson avec deux projets, un premier qui va démarrer prochainement et le second sur lequel ils travaillent. Il a fait le choix d'avoir tous les bailleurs sociaux sur sa commune, il ne manquait que les Logis maintenant c'est fait. C'est 60 à 70 % de leur population qui habite dans ces logements, c'est un réel besoin. Ils travaillent également la typologie, aujourd'hui il n'y a pas de débats à avoir et leurs communes ont besoin de logements sociaux parce que des jeunes couples veulent rester sur les petites communes, les personnes âgées veulent sortir de leur grande maison mais rester sur leurs communes et pour ça ils ont besoin de bailleurs et il n'y a pas de transfert de population ou d'évacuation.

Madame Aurélie GENOLHER, veut préciser par rapport à la ligne du budget mise en lumière par Madame Béatrice Ladrangé pour le PAT. Sur cette ligne il y a également l'ensemble des fonds de concours aux communes qui est le même que les autres années. Elle veut également dire qu'au niveau de la rénovation des halles de l'Abbaye il y a un travail effectué par le groupe de travail Création d'une offre diversifiée en circuit court pour justement créer un espace de producteur locaux. Cet espace sera tournant parce que c'est la difficulté des petits producteurs d'être toujours présent aux halles quand on a une exploitation à faire tourner. Cette réflexion est en cours.

Monsieur le Président ne redonne pas la parole à Monsieur Planque et lui signale qu'il peut porter plainte pour défaut de parole s'il veut mais pour entendre des insultes il préfère ne pas lui redonner la parole.

Monsieur Paul PLANQUE quitte la salle puisqu'on ne lui donne pas la parole.

Madame Béatrice LADRANGÉ trouve cela inacceptable de ne pas laisser la parole à un conseiller communautaire et quitte également la salle.

Monsieur Max ROUSTAN signale qu'ils ne perdent pas grand-chose.

Monsieur Paul PLANQUE lui demande de rester poli et quitte la salle à 19h 59.

Monsieur Sylvain ANDRE membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Cendras, demande à Monsieur le Président de laisser la parole à Monsieur Planque.

Monsieur le Président signale que tout ce que voulait Monsieur Planque c'était partir et non pas parler.

Monsieur Sylvain ANDRE souhaite revenir sur la question du projet alimentaire de territoire au-delà des halles de l'Abbaye. Il veut juste donner l'exemple du camion cuisine sur lequel ils travaillent. L'idée c'est que ce camion circule sur les 71 communes de l'Agglomération pour cuisiner sur place et faire de la pédagogie. Souvent dans les CCAS on donne des légumes mais ils ne savent pas comment les cuisiner. Il trouve le travail autour de ce projet extraordinaire. Il pense au secours catholique qui gère un jardin partagé et qui serait intéressé par le projet comme beaucoup d'autres associations.

Sur le logement social, il remercie le service habitat d'Alès Agglomération qui essaie de l'aider et de l'accompagner sur l'idée d'un quartier populaire dans sa commune qui est un peu abandonné par les bailleurs sociaux. Plus que jamais il partage l'idée que les logements sociaux peuvent être répartis sur l'ensemble de l'Agglomération.

Il ne va pas revenir sur le budget lui-même, il en a déjà parlé lors du débat d'orientation budgétaire, il ne va pas réexpliquer que si l'Etat donnait plus de moyens ils pourraient faire plus.

La seule chose sur laquelle il veut insister, et il trouve dommage que Monsieur Planque soit parti, il va y avoir les municipales et chaque commune va pouvoir débattre des futurs projets et c'est à ce moment-là que chacun va présenter ses idées, ses arguments. Il espère qu'en 2026 ils arriveront à travailler encore tous ensemble comme aujourd'hui quelle que soit la composition politique de l'assemblée.

Ce n'est pas du suffrage universel direct, c'est une majorité qui travaille ensemble pour des compétences qui sont exercées sur leurs communes. Il est hors de question qu'il se positionne dans un côté militant et qu'il vote tout contre pour la simple raison qu'il n'est pas du même bord politique que le Président. Les compétences sont gérées en commun et il faut réfléchir et discuter ensemble. Le compromis ne peut se faire que si chacun y met du sien.

Monsieur le Président le remercie de son intervention, il partage une grande partie de son discours.

Monsieur Max ROUSTAN précise qu'il ne peut pas se laisser insulter, car le fait de dire qu'il est contre les logements sociaux, il le prend comme une insulte. Il est le seul maire à avoir supprimé les ghettos pour répartir les logements dans un peu tous les quartiers d'Alès. Se laisser accuser de ne plus vouloir de logements sociaux sur la ville il ne peut pas laisser faire. Cela commence à suffire les leçons de morale depuis 30 ans.

Monsieur Henri CROS membre du Bureau de Communauté représentant la commune de La Vernarède, signale qu'aujourd'hui il est content car il a enfin le chiffre exact qu'il demande depuis des années des 6 millions qui sont reversés aux communes et il ne reste plus que 3 millions à l'Agglomération. Il demande par qui sont payés ces 3 millions.

Monsieur le Président répond qu'ils sont payés par tout le monde.

Monsieur Henri CROS pense qu'ils sont payés par les communes qui sont rentrées plus tard dans l'Agglomération car elles sont imposées à 6,26 %.

Monsieur le Président le remercie et signale qu'il ne va pas débattre sur ce sujet, ils en parleront tous les deux s'il le souhaite.

Votants : 100
Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 1 (Henri CROS)

9. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables : Budget annexe Eau

Afin de procéder aux écritures de régularisation, **Monsieur le Président** propose de prendre en charge ces admissions en non-valeur :

Budget annexe EAU :

Comptes	Budget annexe REAAL
6541	73 728,13
6542	37 413,38
Total	111 141,51

Votants : 100
Pour : 100 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

10. Grilles tarifaires du Conservatoire Maurice André Alès Agglomération pour l'année scolaire 2025/2026

L'accès à l'enseignement du Conservatoire Maurice André est soumis à tarification.

Monsieur le Président signale que ces tarifs sont votés maintenant car les inscriptions pour l'année prochaine débutent au mois de juin avant le prochain Conseil de Communauté. Il précise qu'il n'y a pas d'augmentation mais la création d'un atelier chorale parents enfants.

Monsieur le Président propose de fixer les différents tarifs pour l'année scolaire 2025-2026, pour une application au 1^{er} septembre 2025.

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

11. Eau potable et assainissement : effacement des dettes suite à procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ; liste n°2025-1

La commission de surendettement, dont le secrétariat est assuré par la Banque de France, transmet régulièrement à la REAAL des propositions d'effacement de dettes concernant des personnes surendettées qui ont fait l'objet de la procédure dite de "rétablissement personnel sans liquidation judiciaire".

Cette procédure est mise en œuvre lorsque la situation financière de la personne est tellement dégradée qu'aucune mesure de traitement du surendettement n'est possible.

En tant que créancier, Alès Agglomération, à travers la REAAL, peut accepter ou contester ces décisions.

Après avis du Conseil d'Exploitation de la REAAL, **Monsieur le Président** propose de ne pas contester la première liste de l'année 2025 relative aux décisions d'effacements de dettes suite à procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire dont le montant global est de 2 075,62 € HT.

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

I - STRATÉGIE FINANCIÈRE

12. Taux d'imposition FDL (Fiscalité Directe Locale) 2025

Chaque année la collectivité bénéficiaire des produits de la fiscalité Directe Locale (FDL) doit voter un taux applicable à chaque taxe. La DGFIP envoie chaque année un état 1259 FDL (en pièce jointe) reprenant les bases prévisionnelles de la Communauté Alès Agglomération, auxquelles un taux doit être affecté.

Monsieur le Président propose d'adopter les taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), des Taxes Foncières sur le Bâti (TFB) et non Bâti (TFNB) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) comme suit :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires = 11,34 %
- Taxe Foncière sur le Bâti = 6,26 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti = 8,00 %
- Cotisation Foncière des Entreprises = 30,55%

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

13. Taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2025

Chaque année la collectivité bénéficiaire du produit TEOM doit voter le taux applicable à cette taxe. La DGFIP envoie chaque année un état 1259 TEOM (en PJ) reprenant les bases prévisionnelles TEOM de chaque commune membre, auxquelles un taux doit être affecté.

Monsieur le Président propose de fixer le taux TEOM pour l'ensemble des communes membre à 15,73 % pour l'année 2025.

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

14. Produit de la Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) 2025

Chaque année la collectivité doit voter un produit attendu concernant la taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). À charge pour les Services fiscaux de répartir la collecte de cette taxe sur les taxes de Fiscalité Directe Locale (FDL).

Monsieur le Président propose d'arrêter le produit attendu GEMAPI 2025 de l'EPCI à 2 186 000 €.

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

15. Répartition 2025 de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Le 1^{er} juillet 2020, Alès Agglomération a adopté le pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2021-2026. Ce dernier détermine les critères de répartition de la solidarité communautaire auprès des communes membres au travers des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire.

Monsieur le Président propose d'approuver la répartition du montant global de la dotation de solidarité communautaire auprès de chaque commune en fonction des critères retenus et comme proposée dans le tableau ci-dessous.

Communes	DSC réglementaire 2025 en €	DSC solidarité (20%) 2025 en €	DSC Totale en €
ALES	426 471	-	426 471
ANDUZE	27 627	-	27 627
AUJAC	2 188	2 988	5 176
BAGARD	19 675	6 846	26 521
BOISSET-ET-GAUJAC	20 236	-	20 236
BONNEVAUX	1 146	1 314	2 460
BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	8 674	-	8 674
BRANOUX-LES-TAILLADES	13 429	-	13 429
BRIGNON	7 018	-	7 018
BROUZET-LES-ALES	5 508	-	5 508
CASTELNAU-VALENCE	4 344	-	4 344
CENDRAS	15 011	-	15 011
CHAMBON	2 958	3 504	6 462
CHAMBORIGAUD	10 384	-	10 384
CONCOULES	3 433	-	3 433
CRUVIERS-LASCOURS	5 708	-	5 708

Communes	DSC réglementaire 2025 en €	DSC solidarité (20%) 2025 en €	DSC Totale en €
DEAUX	5 291	-	5 291
EUZET	4 175	-	4 175
GENERARGUES	6 215	-	6 215
GENOLHAC	9 298	4 624	13 922
GRAND-COMBE	50 153	-	50 153
LAMELOUZE	1 716	-	1 716
LAVAL-PRADEL	10 181	-	10 181
LEZAN	14 048	-	14 048
MAGES	16 907	5 485	22 392
MARTIGNARGUES	3 680	-	3 680
MARTINET	8 298	2 783	11 081
MASSANES	1 750	-	1 750
MASSILLARGUES-ATTUECH	5 756	-	5 756
MEJANNES-LES-ALES	8 692	-	8 692
MIALET	7 222	-	7 222
MONS	12 786	-	12 786
MONTEILS	5 650	-	5 650
NERS	5 830	-	5 830
PLANS	2 341	-	2 341
PORTES	3 161	-	3 161
RIBAUTE-LES-TAVERNES	19 136	-	19 136
ROUSSON	36 846	-	36 846
SAINT-BONNET-DE- SALENDRIQUE	1 026	-	1 026
SAINTE-CECILE-D'ANDORGE	5 446	4 347	9 793
SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN	3 582	-	3 582
SAINT-CHRISTOL-LES-ALES	56 739	-	56 739
SAINTE-CROIX-DE-CADERLE	1 266	-	1 266
SAINT-ETIENNE-DE-L'OLM	3 449	-	3 449
SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET	10 612	3 596	14 208
SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS	33 948	-	33 948
SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON	2 064	-	2 064
SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES	1 456	-	1 456
SAINT-JEAN-DE-SERRES	4 525	-	4 525
SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE	6 192	3 111	9 303
SAINT-JEAN-DU-GARD	24 344	-	24 344
SAINT-JEAN-DU-PIN	12 203	-	12 203
SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS	5 380	1 930	7 310
SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS	26 414	9 682	36 096
SAINT-JUST-ET-VACQUIERES	2 891	-	2 891
SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES	40 377	-	40 377
SAINT-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE	6 549	-	6 549
SAINT-PAUL-LA-COSTE	3 709	-	3 709
SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX	37 609	-	37 609
SAINT-SEBASTIEN- D'AIGREFEUILLE	5 480	-	5 480
SALINDRES	27 624	-	27 624
SALLES-DU-GARDON	26 010	-	26 010
SENECHAS	3 219	1 382	4 601
SERVAS	1 628	-	1 628
SEYNES	1 468	-	1 468
SOUSTELLE	1 349	-	1 349
THOIRAS-CORBES	4 927*	-**	4 927
TORNAC	8 054	-	8 054

Communes	DSC réglementaire 2025 en €	DSC solidarité (20%) 2025 en €	DSC Totale en €
VABRES	1 308	-	1 308
VERNAREDE	4 434	-	4 434
VEZENOBRES	14 848	-	14 848

Votants : 100
Pour : 100 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

16. Répartition 2025 des fonds de concours d'investissement pour les communes membres

Le 1^{er} juillet 2020, Alès Agglomération a adopté le pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2021-2026. Ce dernier détermine les critères de répartition de la solidarité communautaire auprès des communes membres au travers des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire.

Monsieur le Président propose d'approuver la répartition du montant global des fonds de concours d'investissement auprès de chaque commune en fonction des critères retenus et comme proposée dans le tableau ci-dessous.

Communes	Population INSEE 2024	FDC Stabilité 2025 en €	FDC Solidarité 2025 en €	Fonds de concours 2025 en €
ALES	44 455	271 674	0	271 674
ANDUZE	3 361	30 044	10 212	40 256
AUJAC	173	3 601	664	4 265
BAGARD	2 638	26 025	7 833	33 858
BOISSET-ET-GAUJAC	2 636	25 324	7 654	32 978
BONNEVAUX	83	3 942	374	4 316
BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	1 013	7 898	3 517	11 415
BRANOUX-LES-TAILLADES	1 338	17 172	4 936	22 108
BRIGNON	748	8 429	2 718	11 147
BROUZET-LES-ALES	689	6 839	2 197	9 036
CASTELNAU-VALENCE	497	3 708	1 657	5 365
CENDRAS	1 655	21 671	6 266	27 937
CHAMBON	263	4 098	848	4 946
CHAMBORIGAUD	894	10 252	3 377	13 629
CONCOULES	270	3 998	887	4 885
CORBES	150			
CRUVIERS-LASCOURS	718	7 199	2 221	9 420
DEAUX	663	6 659	2 139	8 798
EUZET	478	3 560	1 554	5 114
GENERARGUES	715	7 297	2 206	9 503
GENOLHAC	830	8 783	2 594	11 377
GRAND-COMBE	4 992	78 803	24 732	103 535
LAMELOUZE	142	2 958	516	3 474
LAVAL-PRADEL	1 118	16 373	4 131	20 504

Communes	Population INSEE 2024	FDC Stabilité 2025 en €	FDC Solidarité 2025 en €	Fonds de concours 2025 en €
LEZAN	1 583	14 108	4 910	19 018
MAGES	2 127	23 541	6 494	30 035
MARTIGNARGUES	446	3 507	1 449	4 956
MARTINET	771	9 287	2 917	12 204
MASSANES	213	2 646	714	3 360
MASSILLARGUES-ATTUECH	685	7 049	2 099	9 148
MEJANNES-LES-ALES	1 256	12 141	3 535	15 676
MIALET	641	7 378	2 018	9 396
MONS	1 798	14 349	5 616	19 965
MONTEILS	675	7 730	2 296	10 026
NERS	758	7 059	2 349	9 408
PLANS	295	2 730	868	3 598
PORTES	330	5 142	1 349	6 491
RIBAUTE-LES-TAVERNES	2 100	16 016	6 873	22 889
ROUSSON	4 475	32 105	14 817	46 922
SAINT-BONNET-DE- SALENDRIQUE	121	2 342	333	2 675
SAINTE-CECILE-D'ANDORGE	556	8 533	2 174	10 707
SAINT-CESAIRE-DE- GAUZIGNAN	397	3 572	1 386	4 958
SAINT-CHRISTOL-LES-ALES	7 303	60 290	23 234	83 524
SAINTE-CROIX-DE-CADERLE	112	2 459	373	2 832
SAINT-ETIENNE-DE-L'OLM	402	3 523	1 414	4 937
SAINT-FLORENT-SUR- AUZONNET	1 197	13 520	3 981	17 501
SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS	4 700	43 180	13 894	57 074
SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON	263	2 892	797	3 689
SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES	179	2 609	562	3 171
SAINT-JEAN-DE-SERRES	536	6 421	1 661	8 082
SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE	614	7 920	2 155	10 075
SAINT-JEAN-DU-GARD	2 653	30 876	8 830	39 706
SAINT-JEAN-DU-PIN	1 584	13 776	5 047	18 823
SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS	742	6 729	2 260	8 989
SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS	3 498	28 636	10 751	39 387
SAINT-JUST-ET-VACQUIERES	328	2 774	891	3 665
SAINT-MARTIN-DE- VALGALGUES	4 666	47 708	16 383	64 091
SAINT-MAURICE-DE- CAZEVIEILLE	778	7 565	2 602	10 167
SAINT-PAUL-LA-COSTE	322	3 641	1 138	4 779
SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX	5 585	42 258	14 345	56 603
SAINT-SEBASTIEN- D'AIGREFEUILLE	516	7 045	1 919	8 964
SALINDRES	3 707	26 362	11 044	37 406
SALLES-DU-GARDON	2 475	33 120	9 573	42 693

Communes	Population INSEE 2024	FDC Stabilité 2025 en €	FDC Solidarité 2025 en €	Fonds de concours 2025 en €
SENECHAS	247	4 064	908	4 972
SERVAS	211	2 591	553	3 144
SEYNES	167	2 683	543	3 226
SOUSTELLE	123	2 781	444	3 225
THOIRAS	450			
THOIRAS-CORBES		6 187*	1 813**	8 000
TORNAC	971	6 907	2 748	9 655
VABRES	145	2 346	413	2 759
VERNAREDE	351	4 574	1 390	5 964
VEZENOBRES	1 939	15 980	5 945	21 925

Votants : 100
Pour : 100 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

17. Octroi d'un fonds de concours d'investissement exceptionnel à la commune nouvelle de Thoiras-Corbès

La commune nouvelle nommée « Thoiras-Corbès », constituée des communes de Thoiras et Corbès, a été créée par arrêté préfectoral à compter du 1^{er} janvier 2025.

Afin d'accompagner la constitution de cette commune nouvelle, **Monsieur le Président** propose d'octroyer à la commune de Thoiras-Corbès un fonds de concours exceptionnel d'investissement pour un montant de 30 000 €.

Votants : 100
Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 1 (Michel MERCIER)

18. Octroi d'un fonds de concours d'investissement exceptionnel à la commune de Lézan

La commune de Lézan a le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, dont le coût estimatif s'élève à 734 000 € HT, pour un montant de de subventions attendues (hors fonds de concours) de 417 300 €.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du schéma territorial de soins de premiers recours, visant à maintenir et développer l'offre de soins et de services de santé sur le territoire communautaire. Il contribue à la mise en réseau de pôles de santé regroupant physiquement les professionnels dans des lieux stratégiques afin d'assurer un maillage du territoire et une qualité de service à la population.

Afin de participer à la réalisation de ce projet, qui répond à des enjeux sanitaires, **Monsieur le Président** propose d'octroyer à la commune de Lézan un fonds de concours exceptionnel d'investissement de 50 000 €.

Votants : 100
Pour : 100 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

II - RESSOURCES HUMAINES

19. Création de postes modifiant le tableau des effectifs

Le Conseil doit décider de la création de postes budgétaires pour permettre les promotions et les recrutements à venir.

Cat.	Grade	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date de création
C	Adjoint administratif Pal 1Cl	3	35h	11/04/25
A	Professeur d'Enseignement artistique HCl	1	16h00	11/04/25

Monsieur le Président propose d'approuver la création de ces postes.

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

20. Indemnité Spéciale de Fonction et D'engagement (ISFE) pour la filière Police Municipale

Il y a lieu d'instituer le nouveau régime indemnitaire applicable aux agents municipaux relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des gardes champêtres.

Conscient de la nécessité de moderniser et de revaloriser ces métiers, l'État a, décidé une refonte du régime indemnitaire des policiers municipaux dans un nouveau dispositif simple et plus attractif.

L'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction et l'Indemnité d'administration et de technicité sont intégrées dans une nouvelle indemnité dénommée Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE).

Cette indemnité se compose de deux parts : une part fixe assise sur le traitement indiciaire brut perçu par l'agent et une part variable.

Les textes indemnitaires antérieurs concernant les cadres d'emplois de la police municipale ne seront abrogés qu'à compter du 1^{er} mai 2025

Monsieur le Président propose d'approuver l'instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE).

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III - MARCHÉS PUBLICS

21. Avenant n°1 à la concession du service public de production d'eau potable

La gestion de la Production d'eau potable sur 60 communes d'Alès Agglomération a été confiée, par contrat de concession de service public du 12 novembre 2019 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020, à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX.

Après environ cinq ans de vie de ce contrat, désormais fortes de leur expérience de gestion, les parties se sont concertées afin de mettre à jour certaines clauses contractuelles :

- Réduction de la dotation du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI), du fait de la non pertinence de certains investissements contractuels initialement prévus,
- Réduction de la dotation du Fond de Renouvellement, correspondant à la part "d'amélioration" du patrimoine lors de son renouvellement, du fait de sa faible consommation,
- Hausse de la dotation du Renouvellement Programmé et mise à jour de ce programme, correspondant au renouvellement du patrimoine, compte tenu des besoins importants, et en compensation des deux réductions de dotations précédemment évoquées,
- Intégration du principe de laïcité et de neutralité du service public, par l'intégration dans le contrat de la clause découlant de l'article 1^{er} de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021,
- Intégration de nouveaux ouvrages dans le périmètre contractuel : station de traitement de l'arsenic de Corbès et intégration partielle de la nouvelle ressource et de la nouvelle station de traitement du fer, manganèse et turbidité du Bruel, à Générargues (l'intégration totale aura lieu lorsque la station de traitement comprendra également une filière de traitement des sulfates).
- Mise à jour du Compte d'Exploitation Prévisionnel, pour tenir compte des modifications dotations évoquées ci-avant ainsi que des modifications des charges d'exploitation.

Ces modifications se font au bénéfice de la collectivité, puisque leur impact économique est de - 0.88% sur le montant initial du contrat. Cette diminution des coûts est reportée sur la période 2024-2025 afin de compenser partiellement la hausse des charges électriques qui impactent sur cette période la tarification de la concession.

Monsieur le Président propose d'approuver l'avenant n°1 au contrat.

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

IV - HABITAT ET LOGEMENT

22. Autorisation Préalable à la Mise en Location (APML), délégation de gestion à la commune de Les Salles-du-Gardon

L'objectif de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) est de lutter contre l'habitat indigne et non décent. Pour la collectivité qui met en place ce dispositif, il s'agit de s'assurer que les logements mis en location ne portent atteinte ni à la sécurité des occupants, ni à la salubrité publique, en demandant aux propriétaires bailleurs d'effectuer une demande d'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) de son logement.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique menée par Alès Agglomération en matière d'habitat dans le cadre de la conduite et l'animation du Programme Local de l'Habitat : la diversification de l'offre de logements pour assurer les parcours résidentiels sur l'ensemble du territoire, le développement d'une offre diversifiée de logements adaptés aux besoins des publics en difficulté et la lutte contre l'habitat indigne.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat, Alès Agglomération a été sollicitée par la commune de Les Salles-du-Gardon pour lui déléguer la mise en place et la gestion, de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML).

Monsieur le Président propose de définir le périmètre et les modalités d'application de l'APML sur le territoire de la commune de Les Salles du Gardon, à la demande de cette dernière et de lui en transférer la gestion et le suivi.

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

23. Modification du règlement d'utilisation du prélèvement SRU en faveur du développement du parc locatif social

Les prélèvements dits « SRU » sont des prélèvements sur les ressources fiscales des communes déficitaires en logements sociaux. Ils sont reversés pour partie à l'EPCI, qui doit utiliser cette enveloppe « *pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.* » Art L302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La loi 3DS est venue préciser les modalités de contrôle de l'utilisation des fonds issus du prélèvement SRU. Les EPCI ont dorénavant l'obligation de transmettre, chaque année avant le 31 mars, un rapport détaillant cette utilisation et les perspectives d'utilisation des sommes non dépensées.

Les montants sont variables d'année en année, en fonction de l'inventaire annuel des logements sociaux et des dépenses déductibles réalisées par les communes. Ainsi en 2024, le montant reversé à l'EPCI s'élevait à 172 146 €.

Le règlement d'utilisation des prélèvements dit « SRU » reversés en application de l'article L302-7 du CCH, en faveur du développement du parc locatif social a été approuvé en Conseil communautaire d'Alès Agglomération le 27 juin 2024.

Il prévoit d'apporter une subvention aux opérations de logements sociaux en déséquilibre financier. L'éligibilité est limitée à certains types d'opération, généralement déficitaires mais répondant à des besoins du territoire : projets en renouvellement urbain, habitat inclusif/maisons en partage, petites opérations (seuil de 15 logements), innovation environnementale et logements communaux. D'autres critères doivent être respectés notamment 25 % de petits logements (T2) ou un 30 % de PLAI, et un taux de 15 % fonds propres apportés par le bailleur.

Après 6 mois d'utilisation et l'instruction des premières demandes, il apparaît que le règlement en place doit être précisé, et faire l'objet d'amendements et de corrections.

Monsieur le Président propose d'acter les modifications suivantes dans la rédaction du règlement :

Nature des opérations éligibles : Correction : les opérations de 15 logements ou moins (au lieu de "moins de 15 logements").

Ajout : les opérations de construction neuve de logements locatifs sociaux ordinaires localisées dans les communes concernées par la loi SRU.

Les subventions accordées aux programmes de construction neuve de logements locatifs sociaux ordinaires, hors opérations de démolition-reconstruction, ne pourront pas excéder 50 % de l'enveloppe budgétaire annuelle.

Caractéristiques des opérations éligibles : ajout des opérations comportant au moins 10% de T5

Précision apportée sur le fait que ces caractéristiques ne s'appliquent pas aux projets de logements communaux.

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

V - INFRASTRUCTURES

24. Commune de Générargues – Arrêt du projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées – Organisation d'une enquête publique unique

La mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées applicable sur le territoire de la commune de Générargues a été rendue nécessaire à l'occasion du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme porté par la commune de Générargues.

Alès Agglomération étant compétente en matière d'assainissement des eaux usées depuis le 1^{er} janvier 2020, il apparaît nécessaire d'arrêter le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Générargues en vue de permettre sa mise à enquête publique.

Compte tenu du lien étroit existant entre la réalisation de la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et l'élaboration du PLU de cette commune, **Monsieur le Président** propose de soumettre ces documents à la réalisation d'une enquête publique unique et d'autoriser Monsieur le Maire de la commune de Générargues à prescrire par arrêté municipal l'ouverture et l'organisation de cette enquête publique unique.

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

25. Convention spéciale de fourniture d'eau potable au camping « Slow Village Anduze », 581 chemin du Mas du Pont, Thoiras-Corbès

Le camping "Slow Village Anduze" (anciennement camping "Cévennes-Provence"), situé 581 chemin du Mas du Pont, commune de Thoiras-Corbès, est aujourd'hui le plus gros consommateur d'eau potable du secteur de distribution de Corbès, alimenté par le captage dit du "Ranquet".

Or, le camping est en cours de développement, notamment par la création d'un lagon de 535 m³ qui engendrera de nouveaux besoins en eau.

Il convient de s'assurer que ces nouveaux besoins en eau sont compatibles avec les limitations de débit inscrites dans la Déclaration d'Utilité Publique du captage, et avec les besoins en eau des autres consommateurs du secteur.

La DUP autorise un prélèvement maximum journalier de 170 m³. Or les prélèvements atteignent aujourd'hui en pointe 140 m³/j, voire 160m³/j.

Monsieur le Président propose, au travers de la signature d'une convention spéciale de fourniture d'eau potable, de limiter les prélèvements du camping.

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VI - ENVIRONNEMENT URBAIN

26. Communes Lauréates du challenge du tri intercommunal

Alès Agglomération, de par sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, a souhaité en 2024 mettre en place un challenge intercommunal sur le thème du tri des déchets.

Conformément à la délibération C2024_02_22 du 10 avril 2024 Challenge du tri intercommunal et versement d'un fonds de concours à la commune lauréate, les résultats obtenus permettent de désigner les communes lauréates.

Afin de ne pas pénaliser les résultats, les tonnages de verre pris en compte sont ceux de l'année 2024 auxquels ont été déduits les tonnages collectés dans les campings (sous réserve que les points d'apport volontaire ne soient pas accessibles au grand public) et ceux collectés sur les déchèteries communautaires.

Les communes lauréates sont donc :

- 1^{ière} : Commune de Lamelouze (74,35 kg/hab) - 15 000 €
- 2^{ème} : Commune de Portes (73,64 kg/hab) - 8 000€
- 3^{ème} : Commune de Massillargues-Attuech (62,66 kg/hab) - 4 000 €
- 4^{ème} : Commune de Concoules (60,98 kg/hab) - 2 000 €
- 5^{ème} : Commune de Saint Jean de Ceyrargues (54,83 kg/hab) - 1 000 €

Le versement de cette dotation exceptionnelle se fera sous forme d'un fonds de concours.

Monsieur le Président propose d'octroyer sur l'année 2025 les montants des fonds de concours aux communes lauréates du challenge du tri intercommunal.

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

VII - ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

27. Délégation de Service Public - Micro Crèche Chamborigaud – Présence 30 AMPAF - Participation pour l'année 2025

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Petite enfance, Alès Agglomération a repris depuis le 1er janvier 2017 le contrat d'affermage en cours entre la communauté de Communes des Hautes Cévennes et Présence 30.

Ce contrat a pour objet la gestion et l'exploitation d'une structure micro crèche pouvant accueillir des enfants de deux mois et demi à six ans sur la commune de Chamborigaud.

Une nouvelle concession de service public par affermage a été signée pour une durée de 8 ans, à compter du 1er juillet 2019.

Le délégataire s'engage à assurer la mission de service public qui lui est confiée, la continuité du service public et le principe d'égalité d'accès à ce service. Pour compensation de ces contraintes, la collectivité s'engage à participer au financement du service par le biais d'une participation.

Alès Agglomération soutenant le financement des établissements d'accueil du jeune enfant, a signé le 6 juillet 2022 la Convention territoriale Globale avec la CAF permettant à la structure d'accueil de bénéficier du bonus territoire, directement versé par la CAF.

Monsieur le Président propose d'approuver le montant initial de la participation 2025 de 78 774 € dont 46 626 € versé par Alès Agglomération à l'Association Présence 30, dans le cadre de la délégation de service public (gestion et exploitation de la micro crèche Los Quincons à Chamborigaud) et 32 148 € versé directement par la CAF.

Votants : 100

Pour : 100 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VIII - DIVERS

28. Décisions prises par délégations

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur Le Président** rapporte, les décisions prises par délégations (délégations au Bureau et délégations au Président).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.